

Strasbourg, le 18 JAN. 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Division des Personnels
d'Administration et d'Encadrement

Service des personnels d'inspection, de
direction, d'orientation, d'éducation et
de surveillance

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt
Téléphone
03 88 23 35 11
Mél.
ce.drh

@ac-strasbourg.fr
Référence :

DPAE 1/ JB/Détach pers dir 2017

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

La Rectrice

à

Mesdames les inspectrices d'académie,
directrices académiques des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-
Rhin

Monsieur le délégué régional de l'ONISEP

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement public de second degré

Monsieur le directeur de l'EREA

Monsieur le directeur de l'ERPD

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs de service
du rectorat

Objet : détachement dans le corps des personnels de direction pour l'année 2017.

**Référence : note de service n°2016-211 du 03 janvier 2017 parue au BO n° 2 du
12 janvier 2017.**

J'attire votre attention sur les modalités de détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2012-932 du 1^{er} août 2012 modifiant le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 au titre de l'année 2017.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants :

être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et le niveau des missions comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié et justifier de dix années de services effectifs à temps plein en catégorie A.

Les conditions de service sont appréciées au 1^{er} septembre 2017.

La plupart des personnels recrutés par détachement se verront confier des fonctions d'adjoint au chef d'établissement (proviseur-adjoint de lycée ou de lycée professionnel, principal-adjoint de collège) ou de directeur d'EREA ou d'ERPD s'ils sont titulaires du DDEEAS et s'ils en formulent la demande.

Les affectations sont proposées prioritairement dans les académies déficitaires. Afin d'augmenter les chances d'obtenir satisfaction, les candidats au détachement doivent formuler des vœux portant sur les académies les plus larges possibles.

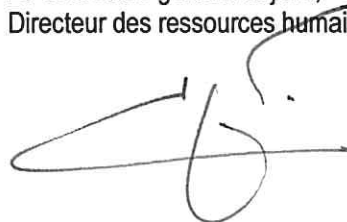
Le dossier de candidature est à demander dans les meilleurs délais au bureau DPAE1 en téléphonant au 03.88.23.34.61 ou 03.88.23.35.11.

Il devra être complété et retourné **pour le 03 février 2017, délai de rigueur** par le candidat au cabinet de l'inspecteur d'académie du département d'affectation accompagné d'une lettre de motivation et de la fiche informatique individuelle de synthèse ou d'un état de services qui sont à demander au bureau gestionnaire du corps d'appartenance.

L'ensemble des dossiers de candidature sera ensuite transmis pour le 02 mars 2017 au bureau DPAE1 par les inspecteurs d'académie qui proposeront un avis sur chaque dossier après entretien avec l'intéressé.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines



Jean-Pierre Laurent